

Conditions et procédures spéciales d'admission aux études de Bachelor 2024

Tou-te-x-s les candidat-e-x-s sollicitant des conditions spéciales (demande d'admission exceptionnelle, demande d'admission sur dossier, demande d'admission en deuxième ou troisième année de Bachelor) doivent s'inscrire en ligne jusqu'au mardi 20 février 2024 à 17h00 CEST (heure suisse) sur :

<https://www.hesge.ch/head/formations-et-recherche/admissions-2024>.

Seuls les formulaires en ligne dûment remplis et soumis dans le délai imparti sont pris en considération.

Une taxe d'inscription de CHF 150.- est exigée. Les candidat-e-x-s ont la possibilité d'effectuer le paiement en ligne ou d'annexer une preuve de paiement au formulaire d'inscription en ligne. Cette taxe est non remboursable même si la candidature est jugée inéligible à l'étape du contrôle administratif ou du contrôle d'éligibilité.

Un-e-x candidat-e-x ne peut pas s'inscrire à plus de deux formations. Les candidat-e-x-s inscrit-e-x-s à deux formations doivent passer le concours spécifique de chacune des deux formations. La réussite d'un concours ne donne accès qu'à la formation spécifique pour laquelle il a été organisé.

Chaque candidat-e-x a droit à trois essais au total. Si un-e-x candidat-e-x s'inscrit à deux concours durant une année donnée, cette double candidature la même année compte comme un essai.

I DEMANDE D'ADMISSION EXCEPTIONNELLE

Conformément au [Règlement d'études des filières Bachelor du domaine design et arts visuels de la HEAD – Genève du 28 juillet 2021](#), la HEAD – Genève peut, à titre exceptionnel, ne pas exiger des candidat-e-x-s un diplôme du degré secondaire II s'ils font preuve d'un talent artistique hors du commun.

Pour les concours en design, les candidat-e-x-s doivent obligatoirement disposer d'une année d'expérience professionnelle en design dans le domaine visé.

Cette expérience peut être effectuée sous la forme d'un stage en entreprise ou d'une année d'études en classe préparatoire à plein temps dans le domaine visé, pendant 9 à 10 mois au minimum dans le lieu/pays du choix du/de la candidat-e-x. La HEAD – Genève n'émet pas de recommandations.

Les candidat-e-x-s souhaitant s'inscrire au concours d'admission de Bachelor pour talent artistique hors du commun doivent :

- Remplir et soumettre le formulaire électronique sur <https://www.hesge.ch/head/formations-et-recherche/admissions-2024> jusqu'au mardi 20 février 2024 à 17h00 CEST (heure suisse)
- Inclure dans les pièces téléchargées sur le formulaire électronique une lettre de motivation (maximum 3'000 signes) exposant leur parcours et expliquant en quoi il-elle-x-s estiment disposer d'un talent artistique hors du commun
- Téléverser leur dossier personnel sauf l'épreuve de création si applicable (voir **VI** ci-dessous) d'ici au mardi 20 février 2024

Une commission d'éligibilité examine les demandes des candidat-e-x-s sollicitant une admission exceptionnelle. La Direction de la HEAD – Genève prend la décision d'ici au mercredi 28 février 2024. Si la demande est jugée recevable, les candidat-e-x-s aux concours en design doivent téléverser leur épreuve de création d'ici au mardi 5 mars 2024.

II DEMANDE D'ADMISSION SUR DOSSIER (ASD)

Conformément au [Règlement concernant l'admission sur dossier \(ASD\) en Bachelor HES-SO](#), la HEAD – Genève peut ne pas exiger des candidat-e-x-s un diplôme du degré secondaire II s'ils remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- être âgé-e-x au minimum de 25 ans révolus au moment de la soumission du formulaire électronique
- être de nationalité suisse ou être titulaires d'un permis de séjour pour activité lucrative en Suisse ou d'un permis d'établissement ou un permis G en Suisse

Ces règles s'appliquent également aux résident-e-x-s des départements français limitrophes à la Suisse. Les candidat-e-x-s avec un statut de requérant-e-x-s d'asile ou de réfugié-e-x-s sont éligibles à la procédure sans délai spécifique.

- avoir une expérience professionnelle d'un an à plein temps au minimum dans le domaine visé.
Cette expérience peut être effectuée sous la forme d'un stage en entreprise ou d'une année d'études en classe préparatoire à plein temps dans le domaine visé, pendant 9 à 10 mois au minimum dans le lieu/pays du choix du/de la candidat-e-x. La HEAD – Genève n'émet pas de recommandations.

Les candidat-e-x-s souhaitant s'inscrire au concours d'admission de Bachelor sur la base de la procédure d'admission sur dossier doivent :

- Remplir et soumettre le formulaire électronique sur <https://www.hesge.ch/head/formations-et-recherche/admissions-2024> jusqu'au mardi 20 février 2024 à 17h00 CEST (heure suisse)
- Inclure dans les pièces téléchargées sur le formulaire électronique un document attestant de leur expérience professionnelle d'un an à plein temps au minimum dans le domaine visé
- Inclure dans les pièces téléchargées sur le formulaire électronique : une copie de passeport suisse ou de permis de travail/séjour/permis G en Suisse ; ou un document attestant du statut de demandeur d'asile/réfugié-e-x en Suisse/dans un département français limitrophe à la Suisse ; ou un document attestant d'un statut de résident-e-x dans un département français limitrophe à la Suisse depuis au moins 3 ans
- Téléverser leur dossier personnel sauf l'épreuve de création si applicable (voir **VI** ci-dessous) d'ici au mardi 20 février 2024

Une commission d'éligibilité examine les demandes des candidat-e-x-s sollicitant une admission sur dossier. La Direction de la HEAD – Genève prend la décision d'ici au mercredi 28 février 2024. Si la demande est jugée recevable, les candidat-e-x-s aux concours en design doivent téléverser leur épreuve de création d'ici au mardi 5 mars 2024.

III DEMANDE D'ADMISSION EN DEUXIEME OU TROISIEME ANNEE DE BACHELOR

Conformément au Règlement d'études des filières Bachelor du domaine design et arts visuels de la HEAD – Genève du 28 juillet 2021, la HEAD – Genève peut accorder d'éventuelles équivalences pour une formation de niveau et de contenus équivalents.

Les candidat-e-x-s souhaitant s'inscrire au concours d'admission de Bachelor pour une admission en deuxième ou troisième année doivent :

- Remplir et soumettre le formulaire électronique sur <https://www.hesge.ch/head/formations-et-recherche/admissions-2024> jusqu'au mardi 20 février 2024 à 17h00 CEST (heure suisse)

- Inclure dans les pièces téléchargées sur le formulaire électronique une lettre de motivation (maximum 3'000 signes) analysant leur formation antérieure et expliquant pourquoi celle-ci justifie une admission en deuxième ou troisième année de Bachelor
- Inclure dans les pièces téléchargées sur le formulaire électronique les relevés de crédits ECTS, bulletins de note, attestations, diplômes ou autres moyens de preuve attestant de leur formation antérieure
- Téléverser leur dossier personnel sauf l'épreuve de création si applicable (voir **VI** ci-dessous) d'ici au mardi 20 février 2024
- Téléverser leur épreuve de création d'ici au mardi 5 mars 2024

IV PREREQUIS LINGUISTIQUES

Les études de Bachelor à la HEAD – Genève sont en français. Les candidat-e-x-s dont le titre de fins d'études secondaires n'a pas été émis par une institution francophone ou qui n'ont pas suivi leur formation scolaire obligatoire en français doivent, après avoir été admise-x-s, soumettre d'ici au 31 août une attestation d'aptitudes linguistiques en français de niveau B2, selon l'[échelle globale du Cadre européen commun de référence pour les langues](#). Cette attestation doit être produite par une école de langues ou autre institution reconnue.

Si les personnes admises ne soumettent pas la susdite attestation d'aptitudes linguistiques en français d'ici au 31 août, l'offre d'admission devient aussitôt caduque.

V PROCEDURE

Une commission d'éligibilité examine les demandes des candidat-e-x-s sollicitant des conditions spéciales et la Direction de la HEAD – Genève prend la décision.

Si une demande d'admission exceptionnelle ou une demande d'admission sur dossier est jugée recevable, le dossier personnel du-de la candidat-e-x est soumis au premier tour du concours (voir ci-dessous). Si la demande est jugée non éligible, lae candidat-e-x est notifié-e-x par email.

Si les équivalences pour une admission en deuxième ou troisième année de Bachelor peuvent être reconnues en fonction du parcours antérieur du-de la candidat-e-x, son dossier personnel est soumis au premier tour du concours pour une admission en deuxième ou troisième année de Bachelor. Si la demande d'équivalences est jugée non éligible, lae candidat-e-x est notifié-e-x par email, et son dossier personnel est automatiquement soumis au premier tour du concours pour une admission en première année.

Le premier tour du concours consiste en l'examen et l'évaluation par une commission d'enseignant-e-x-s du dossier personnel de chaque candidat-e-x (voir **VI** ci-dessous).

Le deuxième tour du concours consiste en un entretien d'admission individuel (voir **VII** ci-dessous) auquel les candidat-e-x-s retenu-e-x-s à l'issue du premier tour sont invité-e-x-s par email.

Pour les demandes d'admission en deuxième ou troisième année, c'est à l'issue du deuxième tour du concours que les équivalences sont déterminées.

Les candidat-e-x-s sont averti-e-x-s par email des résultats du premier tour du concours à la fin du mois de mars. Les candidat-e-x-s sont averti-e-x-s par email des résultats du second tour du concours au début du mois de mai.

Les candidat-e-x-s ayant réussi le concours d'admission doivent confirmer leur inscription à la HEAD – Genève au plus tard le 31 mai 2024. L'admission est valable uniquement pour l'année académique 2024-2025 et ne peut être reportée.

L'admission définitive à la HEAD – Genève est conditionnée à la soumission de l'attestation d'aptitudes linguistiques en français (B2) si celle-ci est requise (voir **IV** ci-dessus).

VI DOSSIER PERSONNEL

Le dossier personnel de chaque candidat-e-x doit être téléversé sur une plateforme électronique dédiée (Switch) d'ici au 20 février 2024. Un lien à la plateforme est envoyé à chaque candidat-e-x une fois que le formulaire d'inscription en ligne a été soumis.

Le dossier personnel comprend les éléments suivants :

1. Un **curriculum vitae** en français
2. Un **portrait en quelques questions** en français – veuillez télécharger et utiliser ce [document](#) pour votre portrait en quelques questions
3. Une courte **vidéo de présentation en français** de 90 secondes maximum au contenu laissé à la libre imagination des candidat-e-x-s

4. Une **épreuve de création** à réaliser à distance pour les concours en Architecture d'intérieur, Design mode, Design bijou et accessoires, Communication visuelle et Illustration – les instructions pour l'épreuve de création seront communiquées sur la page [Admissions](#) le **vendredi 23 février 2024 à 10h** et l'épreuve de création du-de la candidat-e-x devra être téléversée au plus tard le 5 mars 2024 si la candidature spéciale est déclarée éligible.

Il n'y a pas d'épreuve de création pour les inscrit-e-x-s aux concours en Arts visuels et Cinéma.

5. Un **portfolio de travaux** constitué de travaux personnels et/ou, si lae candidat-e-x le juge pertinent, d'autres travaux, à savoir :

Bachelor Arts Visuels

Dessins, cahiers de recherche, photographies, collages, textes, productions vidéo ou numériques.

Il n'y a pas de limite aux types de travaux qui peuvent constituer le portfolio, dans lequel les candidat-e-x-s veillent à présenter un choix aussi riche que possible, permettant de comprendre ce qui les intéresse et les motive.

Bachelor Cinéma

- La réalisation libre d'un court film composé de trois plans, d'une durée totale de 5 minutes maximum
- Les films ou esquisses de films personnels réalisés, ainsi que les éventuels scénarios ou traitements non tournés
- Tout autre élément jugé utile à la compréhension du travail (storyboards, dessins, notes, photographies, collages, textes, podcasts, productions digitales, etc.)

Bachelor Architecture d'intérieur Communication visuelle Illustration Design mode Design produit/bijou et accessoires

Dessins, cahiers de recherche, photographies, descriptions de projets, textes, collages, productions vidéo ou numériques, maquettes, prototypes, objets.

Il n'y a pas de limite aux types de travaux qui peuvent constituer le portfolio, dans lequel les candidat-e-x-s veillent à présenter un choix aussi riche que possible.

Toutes les composantes du dossier personnel doivent être soumises sous la forme d'**un seul* fichier PDF**, clairement organisé conformément au **modèle à télécharger ici** et d'**un total poids maximal de 50 MB**.

Pour fusionner des fichiers PDF en ligne, veuillez vous référer à **<https://www.adobe.com/fr/acrobat/online/merge-pdf.html>**

Pour compresser un fichier PDF en ligne, veuillez vous référer à **<https://www.adobe.com/fr/acrobat/online/merge-pdf.html>**

Ce fichier PDF unique comprend des éléments textuels et visuels (textes, photos, dessins, schémas, plans, etc.).

Les sites internet, blogs, Tumblr, Instagram doivent être mentionnés sous forme de liens.

Les vidéos (ou extraits), d'une durée maximale de 10 minutes, doivent également être fournis **sous forme de liens YouTube ou Vimeo** (avec identifiant et mot de passe si nécessaire).

Aucun fichier audio-visuel ne peut être téléversé sur la plateforme Switch.

Les candidat-e-x-s qui ne respectent pas ces consignes formelles peuvent être disqualifié-e-x-s.

Les dossiers des candidat-e-x-s sont effacés de la plateforme à l'issue du processus d'admission.

Les candidat-e-x-s sollicitant des conditions spéciales d'admission soumettent une première fois d'ici au 20 février 2024 un seul fichier PDF avec toutes les composantes de leur dossier personnel sauf l'épreuve de création.

Les candidat-e-x-s sollicitant des conditions spéciales d'admission et dont la candidature est déterminée éligible effacent le fichier unique soumis d'ici au 20 février 2024 et soumettent une seconde fois d'ici au 5 mars 2024 toutes les composantes de leur dossier personnel y compris l'épreuve de création.

VII ENTRETIEN

Les entretiens d'admission au Bachelor ont lieu du lundi 15 au vendredi 19 avril 2024. Ces entretiens ont obligatoirement lieu en français, à la HEAD – Genève pour tous les candidat-e-x-s dont l'adresse est en Suisse ou en région Rhône-Alpes sauf force majeure. Les autres candidat-e-x-s ont la possibilité de choisir entre un entretien à la HEAD – Genève et un entretien en visioconférence. Ce souhait doit être précisé lors de l'inscription. Une fois le mode d'entretien communiqué sur le formulaire électronique, celui-ci ne peut plus être modifié, sauf cas de force majeure.

Il est attendu des candidat-e-x-s qu'ils-elles débutent l'entretien par une présentation de 8 minutes environ, dans laquelle ils-elles donnent des clés de lecture sur leur portfolio et, le cas échéant, leur épreuve de création et exposent leur motivation pour la formation visée.

L'entretien pour une admission en Bachelor en Cinéma comporte un exercice à réaliser au moment de l'entretien (visionnement d'un court extrait de film et commentaire oral).

VIII CRITÈRES D'ÉVALUATION

Au **premier tour du concours**, les dossiers personnels des candidat-e-x-s sont évalués sur la base des critères suivants :

1. Potentiel créatif et imaginatif – jugé sur la base de l'épreuve de création (concours en design uniquement)
2. Pertinence des savoir-faire pour le domaine visé – jugée sur la base du portfolio
3. Motivation et maturité – évaluées sur la base de la vidéo de présentation et du portrait en quelques questions
4. Adéquation entre développement artistique/de design et niveau de la formation visée – évaluée sur la base de l'ensemble du dossier

Les critères 1 (si applicable) et 2 sont déterminants. Le critère 3 permet d'appuyer l'évaluation générale mais ne constitue pas la base principale du jugement. Le critère 4 est d'ordre général et vise à identifier les candidatures de personnes insuffisamment préparées ou surqualifiées pour la formation visée.

Dans le cadre de l'entretien, qui constitue le **deuxième tour du concours**, les candidatures sont évaluées sur la base des critères suivants :

1. Compétences créatives – en particulier :
 - Pour l'épreuve de création (si applicable) : degré de compréhension de la demande, potentiel créatif et imaginatif et capacité réflexive
 - Pour le portfolio : pertinence des savoir-faire, caractère exploratoire de la démarche, capacité à choisir un ensemble cohérent de travaux et à expliciter ces choix
2. Compétences langagières et conceptuelles : capacité d'expression orale, aptitude à problématiser le travail plastique
3. Profil et motivation : degré de motivation, pertinence des intérêts, capacité d'écoute et de dialogue

Le critère 1 est déterminant. Les critères 2 et 3 permettent d'appuyer l'évaluation générale mais ne constituent pas la base principale du jugement.

IX RÉCAPITULATIF DES DÉLAIS DES CONCOURS BACHELORS – CONDITIONS SPECIALES

Délai pour l'inscription électronique 20 février 2024 à 17h CEST (heure suisse)

Délai pour la soumission du dossier
personnel sur la plateforme Switch 20 février 2024

Mise en ligne de l'épreuve de
création – filières en design 23 février 2024 à 10h CEST (heure suisse)

Délai pour la soumission de
l'épreuve de création (filières
en design) sur la plateforme Switch 5 mars 2024

Entretiens du 2^e tour 15-19 avril 2024

Résultats du 2^e tour 15 mai 2024

Confirmation de l'offre d'admission 31 mai 2024

Délai pour la soumission de
l'attestation de français (B2)
si requise 31 août 2024